# Rapport de la Commission Technique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

#### Préavis Municipal N° 42-2023

# «Deux écopoints avec conteneurs enterrés aux chemins de la Judée et des Esserpys»

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 26 octobre dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme œuvrant en tant que Commission Technique (ci-après CT), composée de Madame Aurélie Fayet, et Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, François Morier, Christian Trinca Colonel (excusé), Gabriel Racciatti (excusé), Gaétan Möckli (excusé), se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Etaient également présents Messieurs les Conseillers Municipaux Blaise Jaunin, Patrick Oppliger et Denis Favre, ainsi que Monsieur Yann Gilliéron, Chef de service du BT

La CT s'est encore réunie le 14 novembre afin de préparer le présent rapport.

Le but de ce préavis est de solliciter l'autorisation d'un crédit de construction pour l'aménagement de deux écopoints avec conteneurs enterrés conforme avec le marché de fourniture globale en cours depuis 2021.

#### Observations de la CT:

Pour commencer par l'écopoint de la Judée, il aura 5 conteneurs enterrés avec en détail :

- 2 pour les incinérables soit 14 m3
- 2 pour le papier / carton soit 14 m3
- 1 pour le verre soit 5 m3 (isolé contre le bruit)

Pour comparaison un conteneur sur roue représente 0.8 m3

En plus, des conteneurs aériens (en cabane) pour le PET et l'aluminium seront également disponibles.

Le parcage du camion lors de la vidange des containers est illustré, il empiète sur la piste cyclable...

La position de l'éco point a été choisie par élimination car, il n'était pas judicieux de le placer sur le bord Est du chemin des Terreaux, ni sur le parking du cimetière.

Il n'y a pas de trottoir ni de passage piéton pour traverser au droit de cet écopoint.

Cette écopoint est dans le carrefour entre Judée et Félezin, ce qui ne facilite pas son accès en voiture non plus.

Pour suivre avec l'écopoint des Esserpys, il aura 4 conteneurs enterrés avec en détail :

- 2 pour les incinérables soit 14 m3
- 1 pour le papier / carton soit 7 m3
- 1 pour le verre soit 5 m3 (isolé contre le bruit)

Pour comparaison un conteneur sur roue représente 0.8 m3

En plus, des conteneurs aériens (en cabane) pour le PET et l'aluminium seront également disponibles.

Le parcage du camion lors de la vidange des containers est illustré, il y a la place pour s'arrêter en sécurité – même si la proximité avec le passage piéton ne permet pas un parcage continu.

La position de l'éco point a été choisie ici car la position originale au coin entre Esserpy et Bochet n'a pas pu être retenue du fait de la présence d'une armoire électrique de guartier.

Il se situe toutefois en limite de la zone de construction du futur collège des Esserpys.

Des aménagements esthétiques ont été prévus pour masquer cet écopoint.

#### Commun aux deux écopoints :

Au total ces nouveaux écopoints ont été calculé avec une capacité (arrondie), plus grande que nécessaire,

Le système retenu nécessite le ramassage par camion grue spécifique Kinshofer-Villiger, le tout basé sur 4 ramassages par mois.

La vidange des écopoint se fera en matinée soit idéalement entre 10h et 11h30.

Pour les incinérables, il nous a été confirmé par la municipalité que les sas de chargement retenus sont compatibles avec toutes les dimensions de sac taxés.

Avec la mise en place de ces écopoints, le service de collecte des déchets porte à porte sera supprimé pour les zones de dessertes concernées (B & G). Seule les compostables dans les conteneurs bruns resteront collectés au porte à porte.

### Position de la CT:

La CT n'est pas enthousiaste avec la position de l'écopoint de la Judée, car il est du mauvais côté de la route et dans un virage – il n'y a pas d'espace pour y accéder avec facilité sans gêner les usagers de la route.

Comme il est peu probable d'obtenir un passage piéton spécifique, il reste à espérer que le chemin de la Judée sera mis en 30km/h afin de limiter la vitesse et d'améliorer la sécurité des piétons qui accéderons à cet écopoint. En effet dans les zones 30km/h les passages piétons sont supprimés au profit de la priorité aux piétons.

Quant à l'écopoint des Esserpys, la CT relève qu'en le construisant maintenant on devra peutêtre le déplacer sachant qu'un collège est prévu sur cette parcelle. Nous avons demandé à la municipalité si on pouvait retarder cette construction au profit d'un autre secteur comme le D (Sous-Mont). La réponse a été qu'il fallait attendre l'aval de SwissGrid quant au gabarit de sécurité entre le camion grue de vidange et ligne HT pour Sous-Mont. Et qu'il faut aller de l'avant si on veut tenir les délais du marché de fourniture globale pour 2025...

De manière générale la CT reconnait que le changement de desserte avec des écopoint de quartier va impacter les personnes âgées ou handicapées. Nous comprenons que la municipalité réglera ces problèmes au cas par cas.

La CT note que le respect des zones de dessertes par les habitants concernés n'est en rien contraignant et il y aura forcément du report hors contrôle. Des ajustements seront donc faits le cas échéant.

En conclusion, la CT à l'unanimité, recommande d'accepter ce crédit de construction.

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 42 2023, adopté en séance du 16 octobre 2023;
- ouï le rapport de la Commission Technique;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### décide

- d'accepter le préavis municipal No 43-2023 « Deux écopoints avec conteneurs enterrés aux chemins de la Judée et des Esserpys ».

Pour la Commission Technique :

Aurélie Fayet

François Morier - Président

Gabriel Racciatti

François Studer

Christian Trinca Colonel

Gaetan Möckli

Jean-Claude Progin - Rapporteur

Romanel, le 14 novembre 2023